

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 24 octobre 2006.

Nombre de conseillers élus

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

11

Conseillers en fonction

Conseillers présents : KALCK B. / DOSSMANN M. / RIFF D. /
FOURNIER C./ HINDENNACH G. / WOLFF B. / KRAEHN E.

11

Conseillers présents

8

Conseillers absents :

FALK E. / WILT M. (excusés)

BOCK M. (non excusé)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 2.10.06 :

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 2.10.06.

Engagement d'un agent recenseur :

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en vue de collecter les enquêtes pour le prochain recensement qui se déroulera en janvier 2007, il y a lieu de recruter un agent recenseur. Il propose une personne actuellement au chômage, en l'occurrence Mme Michèle HINDENNACH, qui est candidate pour mener à bien cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'engagement de Mme HINDENNACH Michèle comme agent recenseur et se prononcera sur sa rémunération dans la prochaine séance.

Rencontre avec Mr MISTLER de la SIBAR :

M. le Maire a invité M. MISTLER de la SIBAR, afin de répondre à toutes les questions des conseillers sur les modalités de réhabilitation de l'ancienne école. Il rappelle que le Conseil Municipal est confronté à un choix difficile entre la réhabilitation de ce bâtiment, sa vente ou sa location, compte tenu des nombreux autres bâtiments dont il doit assurer la gestion : salle polyvalente, école, mairie, laiterie, hangar de l'entreprise Bock.

Après délibération, la solution de la réhabilitation prise en charge par la Commune est écartée, considérant que cette dernière dispose actuellement d'assez de locaux à mettre au service des administrés et des associations et que la mairie n'a pas la compétence pour gérer davantage de logements sociaux.

M. MISTLER annonce que dans ces conditions 2 solutions s'offrent à la Commune :

- La première, pour lui la plus claire et la plus rentable pour la Commune c'est la vente. La SIBAR achèterait le bâtiment au prix fixé par les Domaines pour le réhabiliter et y installer des logements sociaux ayant un caractère attractif de par leurs dimensions et leur conception, avec une garantie de location en priorité aux jeunes du village. Le Maire serait d'ailleurs toujours invité aux réunions de la commission d'attribution des logements. Dans ce cas, la Commune ne bénéficierait pas d'une subvention du Conseil Général dans le cadre de la campagne d'encouragement de création de logements sociaux.

- La deuxième consisterait à louer le bâtiment pour l'euro symbolique à la SIBAR sous la forme d'un bail emphytéotique qui engagerait la même opération de réhabilitation. Dans ce cas l'aide du Conseil Général ne serait que de 38 %, soit le taux modulé, majoré de 10%.

M. MISTLER précise que la SIBAR a pu racheter la majorité de ces baux au bout d'une quinzaine d'années. Il ajoute que, dans un cas comme dans l'autre, la nécessité qu'il y a pour la commune de créer des logements surtout au centre du village où la population a tendance à vieillir et qui sont une garantie de renouvellement des jeunes générations.

A la question de savoir si une opération de copropriété pouvait être menée, il répond que la SIBAR n'est pas intéressée vu les complications de gestion que cela entraîne.

La SIBAR n'entend pas non plus aménager un local pour un commerce de proximité, car la location reviendrait trop chère et ne trouverait certainement pas de candidat, mais elle est prête à louer un tel local à la Commune qui pourrait en assurer la gestion.

Il précise encore que les tableaux de commande de l'éclairage public ainsi que de la sirène devront être retirés du bâtiment.

Après toutes ces informations, le Conseil Municipal, considère que dans le cas d'une vente, le produit devra aider à financer un autre projet.

Le Maire remercie M. MISTLER pour ces informations et invite les Conseillers, d'ici la prochaine réunion, à réfléchir à la manière de mettre en valeur ce bâtiment : vente ou bail.

DIVERS :

Prochaines réunions de travail :

- Réunion du CCAS : 31 octobre
- Eclairage de Noël : Bernard KALCK convoquera une réunion de la commission
- Séance de travail pour la Toussaint : vendredi 27 et samedi 28 octobre.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 26 octobre 2006.

Le Maire